

marché, et d'encourager l'initiative privée dans les pays d'Europe Centrale et Orientale attachés à la démocratie.

25. Un environnement favorable pour les investissements privés, qu'ils soient étrangers ou nationaux, est essentiel pour assurer une croissance soutenue et éviter une dépendance à l'égard de l'aide extérieure publique. L'assistance technique apportée par nos secteurs privés, par nos gouvernements, par la Communauté Européenne et par les Institutions internationales devrait s'attacher à aider cette transformation essentielle vers une économie de marché. Il importe, à cet égard, que les considérations d'environnement soient prises en compte dans le processus de restructuration économique en cours en Europe Centrale et Orientale.

26. Il est vital pour les pays d'Europe Centrale et Orientale d'élargir leurs marchés à l'exportation. Nous nous réjouissons des progrès substantiels déjà réalisés en matière d'exportation vers les économies de marché et nous nous engageons à continuer d'améliorer l'accès à nos marchés pour les produits et services de ces pays, y compris dans des secteurs tels que l'acier, les textiles et les produits agricoles. Nous nous félicitons des progrès enregistrés dans la négociation des accords d'association entre la Communauté Européenne et respectivement, la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, ainsi que de l'initiative présidentielle d'amélioration des échanges annoncée par les Etats-Unis, qui seront tous en conformité avec les principes du GATT. Nous appuierons les travaux de l'OCDE visant à identifier les obstacles aux échanges Est-Ouest et à en faciliter la suppression.

27. Le Groupe des 24 (G24), inauguré lors du Sommet de l'Arche et présidé par la Commission européenne, a réuni 31 milliards de dollars d'aide bilatérale en faveur de ces pays, notamment pour le financement de la balance des paiements afin d'appuyer les programmes soutenus par le FMI. De tels programmes ont été mis en place pour la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Nous nous félicitons des contributions déjà apportées en faveur